



DON ET DETTE

Comment le grand public français
aide les victimes du tsunami ?
et
comment les victimes du tsunami
aident les victimes du conflit ?

La générosité qui est la base de NOTRE don —devenu un acte laïc que, affranchi officiellement du ciel grâce au système des déductions fiscales—est encore en Aceh un acte appartenant à la sphère religieuse. Quand un Acehnais fait un don à une mosquée ou à un orphelin, c' est par devoir religieux (crainte d' une sanction d' en haut, crainte du regard de ses pairs dans une société où les actes des uns sont constamment surveillés et jugés par les autres) et non par adhésion spontanée ou réfléchie à la pratique du don. C' est pourquoi le plus grand nombre donne 1 000 Roupies (8 centimes d' euro), plus pour ne pas cumuler les fautes au regard du ciel que par véritable compassion.

A l' occasion des cérémonies de la vie civile, l' obligation pour l' invité de remettre une enveloppe à son hôte (prix de sa consommation à un repas coûteux présentant une profusion de viandes, denrées réservées aux occasions exceptionnelles) ne relève pas du don mais de la dette. Ce qu' on verse aujourd' hui pour le mariage de son cousin ou de son voisin sera rendu plus tard à l' occasion de la naissance qu' on attend chez soi ou du décès de l' ancêtre qui ne quitte déjà plus sa chambre.

L' aide tsunami ressort de la vie civile. La donner, c' est à la fois la gaspiller et dévaloriser les vertus de solidarité et de responsabilité qui permettent de progresser collectivement et de se distinguer individuellement.

Distribuer un capital pour initier ou développer une activité économique, c' est aux yeux des bénéficiaires contracter une dette. Parce que la dette est valorisante (preuve de relations de confiance), mais aussi parce que le bénéficiaire se considère comme un agent économique avant de s' envisager comme une victime.

Mais pourquoi les victimes tsunami se refusent-elles le statut de victimes ?

Les catastrophes naturelles sont des événements courants en Indonésie et en Aceh. Le tsunami est un événement fulgurant et ravageur mais limpide alors que le conflit est un événement interminable et obscur, dans ses origines et son développement. Seul son dénouement est clair : la vague du 26 décembre.

Les bénéficiaires s' interrogent. Ils ressentent leur statut de victimes du tsunami comme moins important que celui de victime du conflit parce que les causes et les effets de la vague sont énonçables et explicables. Ils nous interrogent car nos critères nous interdisent d' aider les victimes du conflit, à moins qu' elles soient également victimes du tsunami.



« Puis-je te demander ? Pourquoi les étrangers ne se sont-ils intéressés à Aceh qu' après le tsunami ? Pourquoi ne nous ont-ils pas aidés plus tôt ? Vraiment nous avons beaucoup souffert et souffrons encore de la période GAM. Chaque jour il y avait des victimes, mais ce n' était pas clair, et ce n' est toujours pas clair. Il n' y en avait pas beaucoup par jour (*ndlt : sous entendu comparé au tsunami*) mais il y en avait chaque jour. En vérité le tsunami, c' est vraiment très clair. »
KHAIRIL, artisan, 30ans, 1 enfant.

« Nous ne sommes pas victimes. Les victimes du tsunami, elles sont enterrées. Nous on a de la chance, le conflit est terminé, on est libre de chercher des occasions de gagner de l' argent, les étrangers entrent en Aceh pour nous aider. Il faut avoir pitié pour les victimes du GAM. Il y a beaucoup d' orphelins. Si nous ne remboursons pas cette dette, nous sommes des voleurs qui mangeons l' argent destiné à d' autres, nous ne respectons pas ceux qui sont morts. » MUHANI, commerçante, 37 ans, 6 enfants

La fin du conflit, la disparition des tours de garde, les hommes et les femmes qui vaquent à leurs occupations sans crainte d' être émasculés ou violentés, les pères qui sortent de l' ombre pour rentrer à la maison après des années d' absence, les terres abandonnées remises en exploitation, l' ouverture du pays aux étrangers, le développement de la circulation des personnes et des biens, la croissance des échanges entre les villages et les régions, le volume considérable de fonds qui sont dépensés pour reconstruire, les possibilités nombreuses de trouver un travail rémunérateur, etc.

Face aux effets positifs de la vague, les victimes du tsunami ont le sentiment d' usurper une aide à laquelle toutes les victimes ont droit.

En 2006 et 2007, SOLIDARITE INDONESIE a distribué un capital économique (Fonds du grand public via la FONDATION DE FRANCE) à 170 familles victimes du tsunami. Toutes les aides ont été individualisées (pas de calendrier, pas de distribution de kits prédéfinis, droit à l' échec).

A leur demande et selon leur rythme (pas de montant imposé, pas d' échéances fixes, pas de sanction), les bénéficiaires reversent une part du capital octroyé. Ce sont les bénéficiaires eux-mêmes qui s' occupent de récolter les versements volontaires.

En 2007, une partie des sommes reversées a déjà été utilisée pour aider 40 familles victimes du conflit. Ce sont 210 victimes qui ont bénéficié de la générosité du grand public français.

Textes de Anne Caracache
Responsable des programmes en Aceh